

Claude-Adrien Helvétius

# Œuvres complètes

Édition publiée sous la direction de Gerhardt Stenger

Tome I

De l'esprit

Texte édité, présenté et annoté par Jonas Steffen



HONORÉ CHAMPION  
PARIS

© 2016. Éditions Champion, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVANT-PROPOS

En présentant aujourd'hui la première édition critique des *Œuvres complètes* d'Helvétius, nous avons – par-delà la satisfaction du travail accompli – le sentiment de réparer une injustice. La fortune littéraire du fermier général devenu philosophe grâce à sa lecture de Locke est en effet peu commune : correspondant de Voltaire qui corrigea ses poésies et lui dédia le quatrième des *Discours en vers sur l'homme*, il causa en 1758 ce qui fut probablement le plus grand scandale de librairie du XVIII<sup>e</sup> siècle en publiant *De l'esprit* « avec approbation et privilège du roi ». Censuré et vilipendé, mais rendu célèbre du jour au lendemain, Helvétius a exercé une influence importante sur la philosophie européenne pendant près d'un siècle, et particulièrement en Allemagne où ses deux principaux livres, *De l'esprit* et *De l'homme*, furent peut-être aussi lus et discutés que toute l'œuvre de Diderot connue alors outre-Rhin. L'ouvrage récent de Roland Krebs sur *Helvétius en Allemagne*<sup>1</sup> a entièrement justifié l'affirmation d'Ernst Cassirer selon laquelle *De l'esprit* aurait été « l'un des ouvrages les plus lus et les plus cités de la seconde moitié du [XVIII<sup>e</sup>] siècle »<sup>2</sup>. Au début de la Révolution, l'abbé Grégoire se réclame encore de la philosophie d'Helvétius afin de prouver que le peuple juif ne présente pas d'« obstacles invincibles dans son organisation physique » pour être vertueux et devenir patriote : « Si nous ne disons pas avec Helvétius que l'homme en total est le produit de son éducation, nous conviendrons au moins qu'il est en grande partie le résultat des circonstances »<sup>3</sup>. Mais le 5 décembre 1792, Robespierre fait détruire le buste d'Helvétius qui ornait

---

<sup>1</sup> *Helvétius en Allemagne, ou la tentation du matérialisme*, Paris, Champion, 2006. L'étude de R. Krebs couvre à peu près la même période que celle de Roland Mortier sur *Diderot en Allemagne (1750-1850)*, Paris, PUF, 1954.

<sup>2</sup> *La Philosophie des Lumières*, Paris, Fayard, 1966, p. 311, n. 2.

<sup>3</sup> *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, Paris, Éditions du Boucher, 2002 [1789], p. 94. L'ouvrage de l'abbé Grégoire est la réponse à la question présentée en 1785 par la Société royale des sciences et des arts de Metz pour le concours de 1787 : *Est-il des moyens de rendre les Juifs plus heureux et plus utiles en France ?* Il fut l'un des trois lauréats du concours.

le club des Jacobins, au double motif que le philosophe fut « un des plus cruels persécuteurs de ce bon J.-J. Rousseau » – il avait osé le critiquer dans la section V de *L'Homme* – et que, s'il était encore vivant, il serait l'un de ces « intrigants beaux esprits qui désolent aujourd'hui la patrie »<sup>4</sup>. L'exclusion d'Helvétius du champ de la philosophie commença avec Kant, qui qualifia sa doctrine morale de « philosophie des coquins » (*Philosophie der Spitzbuben*)<sup>5</sup>, et se poursuivit avec le retour de la spéculation métaphysique qui caractérise la philosophie française post-révolutionnaire. Dès le lendemain de la Restauration, La Harpe accusa les philosophes en général, et Helvétius en particulier, d'avoir été « les premiers professeurs du *sans-culottisme* »<sup>6</sup> ; quelques années plus tard, lorsqu'on présenta à Napoléon une liste d'ouvrages types utiles à la bibliothèque d'un particulier, l'empereur, irrité, biffa le nom d'Helvétius<sup>7</sup>. Avec Damiron, la hargne cède la place à la moquerie : le livre *De l'esprit*, estimait-t-il, est « plus fait pour le commun des lecteurs, pour les esprits faciles et légers, pour les jeunes gens et les femmes, en un mot pour le monde »<sup>8</sup>. Profondément hostile à la philosophie sensualiste, Damiron, comme Cousin avant lui, voulait en finir avec la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ni l'un ni l'autre ne se doutaient qu'ils allaient recevoir des renforts inattendus grâce à la publication, en 1875, de la *Réfutation d'Helvétius* au tome II des *Œuvres complètes* de Diderot éditées par Jules Assézat. La polémique de Diderot contre le livre *De l'homme* jeta d'abord un doute sur ses propres convictions matérialistes, en donnant à penser qu'à travers le système d'Helvétius, et notamment sa morale hédoniste, il mettait en question le matérialisme même : « la critique d'Helvétius, prétendit Paul Janet par exemple, conduirait insensiblement Diderot, s'il suivait ses pensées jusqu'au bout, à des conclusions décidément spiritualistes ou idéalistes »<sup>9</sup>. Mais les commentaires malveillants de Diderot dans la *Réfutation* contribuèrent surtout à reléguer la philosophie d'Helvétius aux oubliettes de l'histoire : ses livres, ainsi que ceux de l'abbé Raynal, sont

---

<sup>4</sup> Voir *Œuvres de Maximilien Robespierre. Tome IX : Discours*. Publiés sous la direction de M. Bouloiseau, G. Lefebvre, A. Soboul, Paris, PUF, 1957, p. 144.

<sup>5</sup> Cité par R. Krebs, *op. cit.*, p. 326.

<sup>6</sup> Jean-François La Harpe, *Réfutation du livre De l'esprit*, Paris, Migneret, An V – 1797, p. x.

<sup>7</sup> D'après Albert Keim, *Helvétius, sa vie et son œuvre, d'après ses ouvrages, des écrits divers, et des documents inédits*, Paris, Alcan, 1907, p. 636.

<sup>8</sup> Philibert Damiron, *Mémoire sur Helvétius*, Paris, Firmin Didot, 1854, p. 1.

<sup>9</sup> « La philosophie de Diderot. Le dernier mot d'un matérialiste », dans P. Janet, *Les Maîtres de la pensée moderne*, Paris, Calmann Lévy, 1883, p. 349.

désormais des « œuvres mortes », constata Lanson à la fin du siècle<sup>10</sup>. Certes, le matérialisme historique reprend la notion d'*intérêt* qu'Helvétius plaçait au cœur de sa morale, mais le marxisme reprochait en même temps à sa pensée d'être, en fin de compte, l'émanation de l'utilitarisme bourgeois. « Le sujet moral d'Helvétius, commenta Momdjian, est le bourgeois idéalisé, animé du désir d'assurer sa prospérité individuelle [...]. Tout en reconnaissant que les pensées et les actions du propriétaire sont cupides, il estime que c'est là un phénomène naturel et inévitable »<sup>11</sup>. De nos jours encore, la chose paraît entendue : Helvétius est avant tout un grand simplificateur, un matérialiste vulgaire, un champion de la médiocrité, un behavioriste extrême avant la lettre, incomparablement moins fin que le génie Diderot. C'est oublier trop vite que l'un et l'autre n'ont fait que penser *jusqu'au bout* le postulat athée. Si Dieu n'existe pas, se demandait Diderot dans la *Lettre sur les aveugles*, d'où vient l'ordre présent du monde ? Sans acte créateur, l'ordre actuel n'a pu émerger que d'un désordre initial, mieux encore : l'ordre présent n'est qu'un ordre momentané, voire une vue de l'esprit. Si Dieu n'existe pas, affirme Helvétius dans *De l'esprit*, les facultés accordées traditionnellement à l'âme spirituelle – raison, mémoire, imagination – ont une origine matérielle, la sensibilité, qui distingue l'homme et les autres êtres vivants des objets inanimés. L'homme se distingue des animaux grâce à une organisation, ce concept si cher à Diderot, qui lui est propre : la configuration particulière de ses mains, qui lui a permis de construire littéralement une civilisation matérielle et intellectuelle. La culture est issue de nos *mains* et non pas d'un esprit immatériel, cette marque que Dieu aurait laissée en nous comme celle de l'ouvrier sur son ouvrage. Fils d'artisan, Diderot était plus apte que quiconque à saisir l'originalité de l'approche helvétienne de l'origine des civilisations, mais son propre matérialisme a privilégié le cerveau, organe bien plus noble qui, selon lui, est le principal responsable du génie humain. Comme le souligne Voltaire dans son commentaire : « Ce n'est pas parce que [les animaux] n'ont point de mains, mais parce que leur cervelle ne vaut pas la nôtre » (p. 478).

Contrairement à ce qu'on a trop souvent répété sans se donner la peine de lire les textes, Helvétius n'entend pas prouver que tous les hommes sont identiques, et il ne prétend pas non plus les rendre tels par une éducation uniforme. Il reconnaît sans équivoque leur nécessaire différence

---

<sup>10</sup> Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1896, p. 726.

<sup>11</sup> Kh. Momdjian, *La Philosophie d'Helvétius*, Moscou, Éditions en langue étrangère, 1959, p. 342.

dès la conception, et qui va s'aggravant avec le poids de l'influence du milieu sur l'esprit et l'organisation. Il s'agit pour lui de montrer qu'*a priori*, tous les hommes sont capables d'apprendre et de développer leur raison, que personne n'est exclu, par la qualité de ses organes, de la culture. Le milieu joue un rôle déterminant dans la formation de l'individu, et ce milieu, affirme Helvétius, est *modifiable*. Il n'est évidemment pas question pour lui d'en faire des automates par un tour de baguette magique ; il faut façonner le milieu qui entoure les hommes afin qu'il devienne le plus stimulant possible au développement mental. En s'appuyant sur la nature humaine, Diderot sanctionne l'inégalité « naturelle » parmi les hommes et construit à partir de là un programme politique et social d'inspiration libérale, une méritocratie basée sur le concours qui récompense chacun selon son mérite pour la communauté. C'est contre cette vision étroite et hautement idéologique de la nature humaine qu'a protesté Helvétius. La seule instance « naturelle » dans l'homme, estime-t-il, est l'amour-propre : partant de là, il préconise une société qui permette de réaliser un égal bonheur pour tous. Comme il l'écrira dans *De l'homme* :

Entre une infinité de questions traitées dans cet ouvrage, une des plus importantes était de savoir si le génie, les vertus et les talents auxquels les nations doivent leur grandeur et leur félicité, étaient un effet de la différence des nourritures, des tempéraments et enfin des organes des cinq sens sur lesquels l'excellence des lois et de l'administration n'a nulle influence, ou si ce même génie, ces mêmes vertus et ces mêmes talents étaient l'effet de l'éducation, sur laquelle les lois et la forme du gouvernement peuvent tout.

Si j'ai prouvé la vérité de cette dernière assertion, il faut convenir que le bonheur des nations est entre leurs mains, qu'il est entièrement dépendant de l'intérêt plus ou moins vif qu'elles mettront à perfectionner la science de l'éducation<sup>12</sup>.

Le mépris dans lequel est tenue la philosophie d'Helvétius a des raisons qui ressortissent à l'idéologie du moment, mais pas seulement. L'œuvre même reste mal connue, parce que les bons textes – c'est-à-dire les textes correctement édités – font cruellement défaut. Une publication récente, intitulée *Réflexions sur l'homme et autres textes*<sup>13</sup>, présente des œuvres

---

<sup>12</sup> *DH*, p. 532. Pour les sigles et abréviations, voir plus loin, p. 28.

<sup>13</sup> Texte établi par Jean-Pierre Jackson, [Checy (Loiret)], coda, 2006. Les soi-disant *Réflexions sur l'homme* font en réalité partie des *Progrès de la raison dans la recherche du vrai*.

d'Helvétius dont la plupart sont apocryphes ! On lira plus loin dans le détail les multiples changements que *De l'esprit* a subis de la part de son auteur et de ses éditeurs successifs ; quant à l'édition originale de *L'Homme*, publiée après la mort d'Helvétius par le prince Golitsyne, elle comporte de nombreuses erreurs par rapport au manuscrit retrouvé par David Smith. Le sommet de l'extravagance éditoriale fut atteint en 1795 avec les *Œuvres complètes* d'Helvétius publiées par Lefebvre de La Roche, l'héritier de ses papiers<sup>14</sup>. Sans compter que *De l'homme* y est littéralement massacré, on y trouve des textes qui ne sont pas d'Helvétius, notamment les fameuses lettres à Montesquieu et Saurin sur *De l'esprit des lois* fabriquées de toutes pièces par l'indélicat éditeur et son entourage<sup>15</sup>. Selon la bibliographie des œuvres d'Helvétius qui fait désormais autorité<sup>16</sup>, il convient d'en écarter non seulement *Le Vrai sens du Système de la nature*, mais aussi *Les Progrès de la raison dans la recherche du vrai*<sup>17</sup>, *l'Essai sur le droit et les lois politiques du gouver-*

<sup>14</sup> Sur Martin Lefebvre de La Roche, voir *CG* III, p. 294-297, note 1.

<sup>15</sup> On sait depuis longtemps que ces lettres ont été forgées dans le milieu d'Auteuil pour s'opposer à l'influence de Montesquieu dans les batailles politiques de 1789-1790. Voir Richard Koebner, « The authenticity of the letters on the *Esprit des lois* attributed to Helvétius », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 24, 1951, p. 19-43, et Frances Acomb, *Anglophobia in France, 1763-1789: an Essay in the History of Constitutionalism and Nationalism*, Durham, Duke University Press, 1950, p. 124-128.

<sup>16</sup> David Smith, *Bibliography of the Writings of Helvétius*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2001. Nous adoptons ci-après sa nomenclature des œuvres d'Helvétius.

<sup>17</sup> Ce prétendu « ouvrage posthume de Mr Helvétius », comme il est indiqué sur la page de titre de la première édition datée de 1775 [A.7], est en réalité un collage de passages plus ou moins longs, avec des omissions et des modifications mineures, tirés de la littérature philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle parue ou rééditée dans les années 1766-1773. En voici le détail (la pagination est celle l'édition de 1775) : p. 7-22 : Voltaire, *Tout en Dieu* ; p. 22-35 : d'Holbach, *Système de la nature*, I, 6 ; p. 36-38 : Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article *Catéchisme chinois*, III ; p. 38-51 : J.-F. de Bastide, *Réflexions philosophiques sur la marche de nos idées*, Yverdon, de Félice, 1769, p. 12-17 et 20-41 ; p. 51-54 : J.-B. Robinet, *De la nature*, VII, 16-17 ; IV, 4 ; IV, 2 ; I, 5 ; VI, 6 ; VII, 9 ; Fontenelle, *Éloge de Hartsoeker* ; Ch. Bonnet, *Palingénésie philosophique*, VIII, 2 ; P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, article *Dicéarque*, rem. L ; p. 54-55 : J.-L. Castilhon, *Essai sur les erreurs et les superstitions anciennes et modernes*, II ; p. 55 : Rousseau, *Confession de foi du Vicaire savoyard* (cité d'après I. de Pinto, *Précis des arguments contre les matérialistes*, VII) ; F.-X. de Feller, *Catéchisme philosophique*, I, II, 1 ; p. 55-117 : J. Toland, *Lettres philosophiques*, V ; p. 117 : J. Toland, *Lettres philosophiques*, I ; p. 118 : *Le militaire philosophe* (fin). Le chapitre intitulé *Caractère du vrai philosophe* (publié dès 1773 sous le titre *Le Vrai philosophe*), p. 118-134, est une

nement<sup>18</sup> et probablement les *Pensées et réflexions extraites des manuscrits de l'auteur*, qu'A. Keim attribuait un peu trop vite à Helvétius<sup>19</sup>. Le « tripataouillage » éditorial de La Roche, qui a fait l'objet d'une réédition chez Georg Olms à Hildesheim en 1967-1969, a durablement marqué les études sur Helvétius ; de nos jours, le bilan cruel dressé il y a quarante ans par David Smith est toujours d'actualité : « Il n'existe actuellement aucune édition satisfaisante d'un seul ouvrage d'Helvétius [...]. Aucun des philosophes n'est lu dans des textes aussi incertains »<sup>20</sup>. Dix ans plus tard parut, sous sa direction, le premier volume de la *Correspondance générale d'Helvétius* dont le cinquième et dernier a vu le jour en 2004. La plupart des lettres sont inédites ; grâce aux notes nombreuses, d'une précision irréprochable, cette édition exemplaire offre aux chercheurs les matériaux les plus sûrs pour une meilleure connaissance du philosophe et de son milieu. Il restait à relever le défi en publiant, pour la première fois depuis 1818, une nouvelle édition d'*Œuvres complètes* et de la correspondance d'Helvétius.

Dans le tome I, le lecteur trouvera pour la première fois le texte de *L'Esprit* le plus conforme aux intentions de l'auteur<sup>21</sup>, ainsi que de nombreux documents afférents : les annotations de Voltaire, de Diderot et de Rousseau, les *Éclaircissements* rédigés par Helvétius pour répondre

transcription de Dumarsais, *Le Philosophe* ; le chapitre intitulé *Discours entre un déiste et un athée*, p. 135-139, provient d'A.-M. Ramsay, *Les Voyages de Cyrus*, La Haye, van Daalen, 1768 [1728], t. II, p. 229-234 et 327-328 ; le dernier paragraphe est tiré de J.-J. Burlamaqui, *Principes du droit de la nature et des gens, avec la suite du Droit de la nature, qui n'avait point encore paru*, Yverdon, 1767 [1766], t. III, p. 96.

<sup>18</sup> Dans sa thèse « Les idées politiques d'Helvétius et leurs fortunes en France, 1789-1799 » soutenue à Toronto en 1999, Moussa Baccus attribue cet écrit à La Roche (voir D. Smith, *Bibliography*, p. 91).

<sup>19</sup> « On y trouve, affirme-t-il non sans raison, les mêmes idées, les mêmes préoccupations pratiques et législatives que dans le traité *De l'homme*, dont elles indiquent et simplifient, en bien des cas, l'esprit général » (*op. cit.*, p. 582). Eu égard aux activités éditoriales de La Roche, auteur en 1798 de « *Pensées sur l'art poétique extraites des manuscrits d'Helvétius* », il faut rester sur ses gardes : le secrétaire d'Helvétius était parfaitement capable de fabriquer des maximes à partir de ses œuvres. Étant donné la nature composite des *Progrès de la raison* et vu que *Le Vrai sens du Système de la nature* n'est qu'un court résumé de l'ouvrage de d'Holbach qui ne prétend à aucune originalité, il est vraisemblable que toutes ces œuvres attribuées à Helvétius par La Roche sortent de sa plume de compilateur invétéré.

<sup>20</sup> « Helvétius – problèmes de recherche », *Revue de l'Université de Bruxelles*, 2-3, 1972, p. 145.

<sup>21</sup> Il s'agit de la première émission de la première édition. Voir plus loin, p. 25.

à l'*Indiculus* lancé contre son livre par la Faculté de théologie de Paris, et ses deux rétractations. Le tome II, déjà paru en 2011, contient *De l'homme* d'après le manuscrit original, jamais édité auparavant. Le troisième tome, enfin, sera constitué de deux parties distinctes. Dans la première, on trouvera une nouvelle édition, entièrement revue sur le manuscrit, des *Notes de la main d'Helvétius* publiées pour la première fois par Albert Keim, ainsi que les poésies et la première édition critique du poème posthume et inachevé *Le Bonheur*, dans lequel Helvétius avait intégré des pans entiers de sa production poétique antérieure<sup>22</sup>. La deuxième partie contiendra la totalité des lettres connues d'Helvétius. Nous avons été précédés dans cette voie par la monumentale *Correspondance générale* dont nous sommes contents de reproduire le texte sans les variantes ainsi que l'annotation, condensée et adaptée aux exigences de la présente édition ; grâce aux bons offices du regretté Raymond Trousson, nous avons l'immense plaisir de présenter pour la première fois en version intégrale les lettres de la collection Rosanbo dont la *Correspondance générale* ne contient que quelques extraits.

Notre ambition a été de mettre à la disposition des lecteurs un texte de référence complet et sûr, accompagné d'un relevé aussi exhaustif que possible des sources d'Helvétius<sup>23</sup>. Les variantes des œuvres sont signalées par une minuscule en position supérieure ; dans le cas où une variante concerne plusieurs mots, la minuscule figure à la fois au début et à la fin du passage. Elles permettent de suivre les différentes étapes de la rédaction et signalent les modifications introduites par La Roche, en particulier dans le cas de *L'Homme*. La bibliographie à la fin de chaque volume contient les ouvrages dont Helvétius s'est servi ; les autres textes sont simplement cités dans les notes explicatives.

Gerhardt STENGER

---

<sup>22</sup> Il s'agit essentiellement des épîtres philosophiques écrites entre 1735 et 1741, dont certaines avaient été corrigées par Voltaire : *Épître sur l'amour de l'étude*, *Épître sur l'orgueil et la paresse de l'esprit*, etc.

<sup>23</sup> Nous rappelons ici ce que nous avons déjà souligné dans notre présentation de *L'Homme* : non seulement Helvétius déforme *le plus souvent* le texte qu'il a devant les yeux, mais surtout il n'hésite pas à inventer des anecdotes et autres bons mots qu'il attribue sans vergogne à « un homme d'esprit », « un sage », « un Anglais », etc.





## INTRODUCTION

Le livre *De l'esprit*, publié en 1758, est à l'origine d'un des plus grands scandales de librairie du dix-huitième siècle, et de ce fait a eu un grand succès. Quelques jours à peine après sa parution on évoque déjà le « grand bruit » que déclenche l'œuvre d'Helvétius. La vive réaction de la part de la cour ainsi que des autorités religieuses et civiles occupera les esprits pendant près d'un an : condamnations de l'archevêque de Paris, de la Faculté de théologie, du pape, de la cour, du Parlement, comptes rendus virulents des journaux, rétractations de l'auteur et du censeur, etc. L'affaire contribue à établir la renommée de l'auteur et de son œuvre de sorte qu'avant la Révolution, pas moins de vingt-quatre éditions de *L'Esprit* verront le jour, dont une traduction anglaise et deux traductions allemandes, sans compter sept éditions d'*Œuvres complètes*<sup>1</sup>.

L'histoire de *L'Esprit* remonte au moins au début des années 1740, sinon à la fin des années trente. Selon Duclos, ami intime d'Helvétius, le premier chapitre de *L'Esprit* serait le fruit d'une étude de Locke entreprise par Helvétius aux côtés de M<sup>me</sup> de Villette : « Il fit le premier chapitre pour lui expliquer un passage de Locke qu'elle n'entendait pas »<sup>2</sup>. Le même fait est confirmé par Lefebvre de La Roche, son légataire littéraire, dans son « Supplément à la Vie d'Helvétius » : « Il avait 22 ans. Une femme qui, aux agréments de son sexe, avait la noble ambition de joindre les avantages d'une raison saine et éclairée, changea bientôt le poète en philosophe. Elle lisait Locke. Helvétius lui en faisait le commentaire. Cette étude sur l'entendement humain ainsi faite avec une jolie femme, devait préparer le goût du commentateur à l'amour de la philosophie »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la genèse et la publication de *L'Esprit*, voir David Smith, *Bibliography of the Writings of Helvétius*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2001, p. 105-115, et *Helvétius: A Study in Persecution*, Westport (Connecticut), Greenwood Press, 1982 [1965] du même auteur.

<sup>2</sup> Charles Duclos, *Œuvres complètes*, éd. L.-S. Auger, Paris, Janet et Cotelles, 1820-1821 [1806], t. IX, p. 138-139. Il y a effectivement de nombreux emprunts à l'*Essai philosophique concernant l'entendement humain* dans le premier discours de *L'Esprit*.

<sup>3</sup> Cité dans *CG IV*, p. 262.

Il est sans doute prudent de ne pas trop prendre au pied de la lettre le témoignage de l'hagiographe attitré d'Helvétius. À l'âge de 22 ans, son héros était à Caen et s'intéressait surtout au théâtre. La première trace de l'œuvre future d'Helvétius se trouve dans la correspondance de M<sup>me</sup> de Graffigny. Fin 1743, elle entretient son confident François-Antoine Devaux d'un livre qu'Helvétius, qu'elle surnomme « le Génie » dans ses lettres, est en train d'écrire :

Je ne sais par quel hasard je m'avisais de nommer la métaphysique. Voilà la corde qui fait danser tout le reste. Il parle, il ouvre son âme. Il me fait le résumé d'un livre qu'il va faire imprimer. Ah quel livre ! Locke n'est pas son décrotteur. Le grand Locke, cet homme que jusqu'ici j'ai seul admiré, sera toujours grand, mais ce sera d'avoir indiqué ce que le Génie devait dire. Son livre sera à portée de tout le monde par les détails et l'adresse dont il est écrit. Tout ce qu'il m'en a dit me le prouve comme si je l'avais lu<sup>4</sup>.

Quelques mois plus tard M<sup>me</sup> de Graffigny laisse entendre qu'Helvétius a déjà bien avancé son futur livre :

J'ai encore eu pendant deux heures ce plaisir des anges que tu sais bien. Il me parla des subdivisions de son livre avec une netteté, un ordre, et une précision si parfaite que, quand il ne serait écrit que comme il parle, il serait admirable. [...] Il va bientôt en Lorraine. [...] Il compte finir son livre pendant sa tournée, mais il ne peut pas le donner tant que la guerre durera par des raisons de convenances et de politique qui sont très sensées<sup>5</sup>.

L'ouvrage apparaît pour la première fois dans la correspondance d'Helvétius au mois d'avril 1757, date à laquelle il informe sa femme avoir montré son manuscrit à des amis. Il vient d'apporter les « premiers cahiers » de *L'Esprit* à M<sup>me</sup> Dupré de Saint-Maur en la priant de les communiquer, « si elle en est contente », à son ami Trudaine de Montigny. L'auteur s'inquiète quant au succès de son ouvrage : « Je souhaite fort que mon ouvrage leur plaise et qu'ils n'y trouvent rien de trop fort. J'aurai, comme tu le juges bien, un peu la venette jusqu'au moment que je serai à cet égard tiré d'inquiétude »<sup>6</sup>. Fin septembre 1757, la rédaction de *L'Esprit* est pratiquement terminée. Helvétius confie à sa

---

<sup>4</sup> Lettre à François-Antoine Devaux du 13 décembre 1744, *CG I*, p. 70.

<sup>5</sup> Lettre à François-Antoine Devaux du 28 mars 1745, *CG I*, p. 75-76.

<sup>6</sup> Lettre à M<sup>me</sup> Helvétius de fin avril-début mai 1757, *CG II*, p. 5.

femme d'avoir hâte de finir son ouvrage « pour être en repos »<sup>7</sup>. En 1758, il y ajoute encore une citation tirée du *Journal étranger* du mois de février ; après quoi, le manuscrit est soumis à un censeur.

La décision de publier *De l'esprit* par voie officielle était périlleuse et lourde de conséquences. Selon le diplomate Pierre-Michel Hennin, l'ami intime d'Helvétius, le lieutenant des chasses royales Charles-Georges Le Roy (ou Leroy) a dissipé ses appréhensions et l'a convaincu de publier son livre en passant par la censure :

Il imagina qu'un des plus sûrs moyens d'en imposer à leurs adversaires était de faire imprimer avec privilège un système complet de morale par un encyclopédiste et, le plaisant de cette idée lui en dérobant les dangers, il s'offrit à en faciliter les moyens. Helvétius, qui savait très bien que son livre n'était pas de nature à être approuvé d'un censeur, y résista quelque temps. Enfin, l'espérance de faire taire par là les ennemis de ceux auxquels il s'était uni le décida. Il consentit à tout et promit même de sacrifier quelques passages, s'il était nécessaire<sup>8</sup>.

Thieriot, le confident de Voltaire, évoque l'influence décisive de Duclos : « C'est lui enfin qui l'a déterminé à faire imprimer à Paris, ce qui a entraîné la condamnation personnelle »<sup>9</sup>. Quoi qu'il en soit, Helvétius aurait mieux fait d'écouter Hennin qui lui avait conseillé de faire imprimer son ouvrage à l'étranger et qui lui avait même proposé de porter le manuscrit en Hollande<sup>10</sup>.

Selon Hennin, c'est Le Roy qui a persuadé son parent et ami Jean-Pierre Tercier de se charger de la censure de *L'Esprit*. Tercier était depuis 1749 premier commis des Affaires étrangères, membre de l'Académie des inscriptions depuis 1747 et figurait depuis 1750 sur la liste des censeurs royaux pour l'histoire et les belles-lettres<sup>11</sup>. Fin juin ou début juillet

<sup>7</sup> Lettre à M<sup>me</sup> Helvétius du 25 septembre 1757, *CG II*, p. 20.

<sup>8</sup> « Relation de l'affaire de *L'Esprit* », *CG II*, p. 423. Rappelons qu'Helvétius était un des rares philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle à n'avoir jamais collaboré à l'*Encyclopédie*.

<sup>9</sup> Lettre à Voltaire du 23 février 1758, *CG II*, p. 223. L'expérience de Duclos avec la publication de son *Histoire de Louis XI* en 1745 l'a peut-être convaincu qu'on ne risquait rien à braver la censure. Voir David Smith, « Duclos vu par Mme de Graffigny », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 371, 1999, p. 221-256.

<sup>10</sup> Voir sa « Relation de l'affaire de *L'Esprit* », *CG II*, p. 423.

<sup>11</sup> Sur Tercier, voir Didier Ozanam, « La disgrâce d'un premier commis : Tercier et l'affaire *De l'esprit* (1758-1759) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 113, 1955, p. 140-170.

1757, Le Roy organise une entrevue entre ses deux amis à Versailles où Helvétius lit à celui qui va devenir son censeur « deux ou trois pages au hasard » de son futur livre<sup>12</sup>. S'il faut en croire Tercier, Le Roy lui propose à cette occasion de se charger de la censure de l'œuvre qui « ne roulait, disait-il, que sur la littérature ». D'après Hennin, Tercier fait d'abord quelques difficultés, puis cède aux insistances de Le Roy, d'Helvétius et même de Malesherbes, le directeur de la Librairie<sup>13</sup>. Au mois de février, Tercier reçoit le brevet de censeur pour le livre *De l'esprit* ; le 27 mars 1758, il donne son approbation au livre. Le 12 mai 1758, un privilège du roi lui est accordé. Or le privilège royal, loin de faire taire les ennemis, comme Duclos, Le Roy et Helvétius l'espéraient, ne fera qu'exaspérer les adversaires des encyclopédistes.

Dans une lettre de février 1759 destinée à justifier sa conduite dans l'affaire *De l'esprit*, Tercier prétend avoir été la victime des ruses de Le Roy, d'Helvétius et même de l'éditeur Durand :

On m'apporta le dernier discours en me disant que les premiers n'étaient pas au net et qu'il était indifférent par où je commencerais [...]. Ce discours ne contenant rien de répréhensible, je le rendis. On m'apporta ensuite les autres en ordre renversé. On me les donnait par petits cahiers de 30 pages environ [...]. On me pressait de les rendre et l'on était quelquefois quatre ou cinq jours sans m'en apporter d'autres, ce qui fait que je n'ai pu voir ni le fil ni les principes de l'ouvrage, et que les idées se perdaient<sup>14</sup>.

Désormais et jusqu'à la fin, selon l'analyse de Didier Ozanam, Tercier « se laissa imposer des conditions de lecture qui ne lui permettaient guère de prendre une parfaite connaissance de l'ouvrage et de se rendre compte de la véritable portée des idées exprimées par Helvétius »<sup>15</sup>. Tout d'abord il n'a pas paraphé le manuscrit, se réservant de viser les épreuves. C'était là une pratique assez courante parmi les censeurs, mais contrairement aux usages, Durand ne lui communiqua pas les épreuves pendant le cours de l'impression. « Enfin, lorsque le livre fut prêt, le libraire vint un matin avec ce gros volume sous le bras » et le « sollicita de le faire, pour

---

<sup>12</sup> Sur la rencontre entre Le Roy, Helvétius et Tercier, voir la lettre de Tercier à Louis XV du 27 ou 28 février 1759, *CG II*, p. 226-227.

<sup>13</sup> Voir la « Relation de l'affaire de *L'Esprit* », *CG II*, p. 424.

<sup>14</sup> Lettre à Louis XV, *CG II*, p. 227. Même son de cloche dans la « Relation » de Pierre-Michel Hennin : « Les cahiers venaient de loin en loin, et il ne les pouvait pas même lire de suite » (*CG II*, p. 424).

<sup>15</sup> Art. cité, p. 149.

qu'il pût le remporter le soir »<sup>16</sup>. De nouveau, Tercier cède à l'amicale pression avec une complaisance aveugle. « C'est mon malheur, ajoute-t-il pour s'excuser, car si je l'avais gardé deux jours, j'aurais vu ce que je n'avais pu voir ». Certes, il n'est pas impossible que certains passages n'aient jamais été montrés à Tercier, voire rajoutés après coup. Il semble difficile, cependant, de croire que le censeur n'eût pas quelques soupçons à l'égard de l'ouvrage qu'on essayait si bien de lui cacher. Malesherbes, en lui confiant le manuscrit, lui avait conseillé d'y prendre garde ; Hennin, qui était chez lui quand il en commença la lecture, l'aurait même averti « que cet ouvrage fixerait l'attention du public, qu'il appartenait à un parti, et que la sévérité était plus nécessaire que jamais, s'il voulait se mettre à couvert de tout reproche »<sup>17</sup>. Malgré ces mises en garde, Tercier s'est contenté d'exiger quelques suppressions mineures – encore que, d'après le témoignage de Hennin, il lui arrivait de se rétracter « par complaisance » quand Le Roy critiquait les changements qu'il exigeait, « pour ne pas se donner la réputation d'un pédant vis-à-vis d'un homme du monde »<sup>18</sup>.

*De l'esprit* est imprimé par Nicolas François Moreau, « imprimeur de la reine et de monseigneur le Dauphin », et vendu par le libraire Durand. Ce dernier, associé à la publication de l'*Encyclopédie*, n'était pas un inconnu de la police. « C'est un des plus suspects et des plus rusés de la Librairie, et qui l'a toujours été »<sup>19</sup>. Un certain nombre d'exemplaires de cette première émission de l'édition originale (désignée 1A ci-dessous) est immédiatement distribué à des amis ou connaissances comme Thieriot, Diderot ou le contrôleur des finances Jean de Boullongne, mais on ne sait pas si Durand a déjà mis le livre en vente. En tout cas, c'est lui qui a fait parvenir *De l'esprit* à l'inspecteur de la Librairie Charles-Alexandre Salley. Celui-ci s'empresse d'en signaler la « singularité » à son supérieur<sup>20</sup>. Le 27 juin, Malesherbes convoque Helvétius puis ordonne à Durand de suspendre la publication de *L'Esprit* tout en envisageant, à titre purement officieux, le recours à l'avis d'un deuxième censeur. Inquiet

---

<sup>16</sup> Lettre à Louis XV, *CG II*, p. 227.

<sup>17</sup> « Relation de l'affaire de *L'Esprit* », *CG II*, p. 424. Un autre jour, ajoute-t-il, Tercier lui-même convint « que ce livre ferait du bruit, et qu'il y avait des choses hardies ».

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> M. L. Bruno, *The Journal d'Hémery, 1750-1751: an Edition*. Thèse de doctorat, Vanderbilt University, 1977, p. 668.

<sup>20</sup> Lettre de Salley à Malesherbes du 6 juillet 1758, *CG II*, p. 48. Cette lettre fut écrite après la suspension ordonnée par Malesherbes.

de la tournure que prennent les choses, Helvétius espère que *De l'esprit* n'aura pas été mis « entre les mains d'un théologien ridicule ». Il propose même de lui montrer « les endroits qui pourraient blesser les hommes scrupuleux et peu éclairés »<sup>21</sup> tout en protestant de son innocence : « Je vous avoue que voilà une affaire fort désagréable pour moi et qu'étant en règle, je n'imaginai pas qu'on me fît de tracasserie »<sup>22</sup>.

Le deuxième examen du livre *De l'esprit* est confié à l'abbé Jean-Jacques Barthélemy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres<sup>23</sup>, ami intime de Duclos et favori du duc de Choiseul. Le futur auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788) est loin d'être le « théologien ridicule » qu'Helvétius craignait. Barthélemy revoit l'ouvrage entre le 8 et le 12 juillet et y fait mettre quelques cartons pour supprimer les passages jugés les plus dangereux, notamment une longue note citant des saints et des pères de l'Église qui doutaient de la spiritualité de l'âme. Manifestement soulagé après les péripéties des derniers jours, Helvétius envoie un billet à sa femme qu'il rejoint vers le 14 juillet à Voré : « Adieu, je t'embrasse, je fais un saut, et je vais me mettre à finir les corrections qu'on me demande »<sup>24</sup>. Il rédige probablement lui-même des passages d'une longueur à peu près égale à ceux qu'il fallait supprimer. Lorsque Durand reçoit les modifications demandées, il fait imprimer de nouvelles feuilles, les insère dans la première émission à la place de celles qui contenaient les passages censurés, et crée ainsi une seconde émission, dite « édition cartonnée » (désignée 1B ci-dessous). Ces changements effectués, Malesherbes se risque à laisser mettre le livre en vente. Selon le « Journal de la Librairie » de Joseph d'Hémery, l'ouvrage paraît le 27 juillet, même si un exemplaire est déjà entre les mains de M<sup>me</sup> de Graffigny dès le matin du 25 juillet<sup>25</sup>. D'Alembert, qui a achevé sa lecture de *L'Esprit* dès le 31 juillet, entrevoit déjà les réactions hostiles occasionnées par « l'impression d'un tel ouvrage, avec approbation et privilège »<sup>26</sup>, alors que Jean Lévesque de Burigny reste optimiste : « Il est certain que ce qu'on appelle dévot ne sera pas content, mais heureusement cette race odieuse n'a pas grand crédit dans le moment présent. M. Tercier m'a paru peu inquiet. Je sais que l'abbé de La Ville a pris le parti

<sup>21</sup> Lettre à Malesherbes vers le 6 juillet 1758, *CG II*, p. 46.

<sup>22</sup> Lettre à Malesherbes vers le 2 ou 3 juillet 1758, *CG II*, p. 42.

<sup>23</sup> Il a été identifié par Alan Dainard à partir de son écriture.

<sup>24</sup> Lettre à M<sup>me</sup> Helvétius vers le 11 juillet 1758, *CG II*, p. 53.

<sup>25</sup> Voir l'extrait de la lettre de M<sup>me</sup> de Graffigny à Devaux citée dans *CG II*, p. 54, n. 3.

<sup>26</sup> Lettre de d'Alembert à Helvétius du 31 juillet 1758, *CG IV*, p. 313.

de l'auteur contre des gens qui l'accusaient d'être matérialiste. L'évêque de Valence en a aussi très bien parlé dans une occasion où il s'agissait de discuter et de critiquer ses principes »<sup>27</sup>.

L'indignation provoquée par *De l'esprit* à la cour, dans les milieux dévots et parmi les autorités religieuses et civiles se fait sentir dès le début du mois d'août. « Comment, s'étonne la reine, un livre où il y a des choses contraires à l'Écriture, on peut continuer à le vendre<sup>28</sup> ! » On est autant choqué par la hardiesse des idées exprimées ouvertement dans le livre que par la consécration quasi officielle apportée par le privilège du roi et l'impression faite par Moreau, imprimeur de la reine et du Dauphin<sup>29</sup>. Pressentant l'orage à venir, Malesherbes se sent contraint de réagir en convoquant le censeur officiel :

J'ai appris, Monsieur, que le public et surtout les gens de bien n'avaient pas souscrit à l'approbation que vous avez donnée au livre intitulé *De l'esprit*. Les plaintes qui m'en sont revenues m'ont engagé à le parcourir et je vous avouerai que j'ai été étonné du jugement que vous en avez porté.

Cependant le grand bruit que fait cet ouvrage et le succès qu'il a quant au style et quant aux traits brillants dont il est parsemé mettront peut-être le gouvernement dans la nécessité de prendre un parti. Je serais très fâché d'en proposer aucun sans m'être concerté avec vous<sup>30</sup>.

Le 5 août au plus tard, Malesherbes ordonne la suspension du livre, au moment même où une nouvelle édition en trois volumes in-12 vient d'être lancée sur le marché<sup>31</sup>. L'affaire aurait pu s'arrêter là si le Parlement n'en avait pas décidé autrement. Espérant pouvoir étendre sa juridiction sur un point où elle était contestée, à savoir le droit de sévir contre les ouvrages reconnus dangereux, il envenime la situation en poussant Malesherbes à hâter les choses. Le 10 août, un arrêt du Conseil du roi, préparé par Malesherbes et son père, révoque le privilège du livre<sup>32</sup>. La reine exige une rétractation qui est prête le 18 août et imprimée vers le 23

---

<sup>27</sup> Lettre à M<sup>me</sup> Helvétius du 1<sup>er</sup> août 1758. Pour le texte intégral de cette lettre, voir le tome III de la présente édition.

<sup>28</sup> Lettre à Charles-Jean-François Hénault de début août 1758 ?, *CG II*, p. 58.

<sup>29</sup> Certains comme Malesherbes ou Hennin jugeaient la bévée de Tercier avec sévérité, mais convaincue de sa bonne foi, la famille royale lui conserva toute sa faveur.

<sup>30</sup> Lettre à Tercier vers le 1<sup>er</sup> août 1758, *CG II*, p. 59.

<sup>31</sup> Il s'agit sans doute de l'édition E.3 selon la nomenclature de Smith.

<sup>32</sup> Voir le texte de l'arrêt dans *CG II*, p. 307.



août : la *Lettre au révérend père \*\*\** [Plesse]<sup>33</sup>. Après quoi, Helvétius peut écrire à sa femme que son affaire « commence à très bien tourner. [...] ma chère amie, réjouis-toi, nous en serons quitte pour la peur »<sup>34</sup>.

C'était compter sans le premier avocat général du parlement de Paris, Jean-Omer Joly de Fleury, qui sent son heure venue. Après avoir pris connaissance de la rétractation d'Helvétius qui n'a pas encore paru, il s'adresse à Malesherbes en ces termes peu amènes : « J'ai l'honneur de vous prévenir que je doute que cette rétractation de l'auteur, de la manière dont elle est libellée, satisfasse le public, et qu'il peut être dangereux pour lui de ne se rétracter qu'imparfaitement »<sup>35</sup>. Malesherbes doit convenir qu'elle est « insuffisante », précisant qu'elle sert uniquement à « satisfaire les personnes à qui M. Helvétius à l'honneur d'être personnellement attaché »<sup>36</sup>. Celui-ci ne peut pas faire l'économie d'une deuxième rétractation<sup>37</sup>, exigée en particulier par la reine et publiée vers le 2 septembre. Helvétius tente, malgré tout, de limiter la diffusion de ses rétractations successives, de sorte que la reine, le cardinal de Saulx-Tavanes et d'autres personnes exigent de Malesherbes que la deuxième rétractation soit publiée « avec plus d'authenticité »<sup>38</sup>. Las des polémiques, craignant peut-être pour sa personne, Helvétius songe alors à s'exiler, ou bien sur ses terres, ou bien à l'étranger. « La haine théologique, écrit-il vers le 3 septembre, a passé en proverbe, et je sais qu'elle est aussi adroite qu'implacable »<sup>39</sup>.

Helvétius sait déjà que le 1<sup>er</sup> septembre 1758, après une entrevue avec Joly de Fleury, le syndic de la Sorbonne, l'abbé Gervaise, a dénoncé *De l'esprit* à la Faculté de théologie ; les commissaires qui doivent examiner l'ouvrage seront nommés début novembre<sup>40</sup>. Quinze jours plus tard, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, publie du fond de son exil périgourdin un *Mandement* fulminant contre l'ouvrage d'Helvétius<sup>41</sup>. Début décembre, la Sorbonne publie l'*Indiculus*, une liste de propositions

<sup>33</sup> Texte de la rétractation : voir l'appendice II.

<sup>34</sup> Lettre à M<sup>me</sup> Helvétius du 19 août 1758, *CG II*, p. 90.

<sup>35</sup> Lettre à Malesherbes du 29 août 1758, *CG II*, p. 99-100.

<sup>36</sup> Lettre à Jean-Omer Joly de Fleury du 30 août 1758, *CG II*, p. 100.

<sup>37</sup> Texte de la rétractation : voir l'appendice III.

<sup>38</sup> Lettre de Malesherbes au cardinal de Saulx-Tavanes du 6 septembre 1758, *CG II*, p. 111.

<sup>39</sup> *CG II*, p. 106. Le destinataire de cette lettre est probablement l'abbé Antoine-Louis Lambert.

<sup>40</sup> Voir la lettre d'Helvétius à sa femme du 3 novembre 1758, *CG II*, p. 141.

<sup>41</sup> Voir le texte du *Mandement de Monseigneur l'archevêque de Paris, portant condamnation d'un livre qui a pour titre De l'esprit* dans *CG II*, p. 313-326.

tirées de *L'Esprit* et sujettes à condamnation ; Helvétius y répondra<sup>42</sup> dans ses *Éclaircissements*<sup>43</sup>. Au milieu de ces événements, le duc de Choiseul est rappelé de l'ambassade de Vienne pour diriger les affaires de la France. Dès son arrivée dans la capitale, il écrit au comte de Saint-Florentin, dont dépendent les affaires du parlement de Paris, pour lui rappeler ses liens de parenté avec M<sup>me</sup> Helvétius et l'engager à « enter- rer » l'affaire autour de *L'Esprit*.

Il serait fâcheux, Monsieur, que M. Helvétius, dont le mariage n'a fait que fortifier l'amitié que j'avais depuis longtemps pour lui, se trouvât inquiet après avoir rempli, de son plein gré, une formalité qu'il n'a pas attendu que l'autorité exigeât de lui. [...] Je vous serai donc très obligé, Monsieur, [...] d'engager M. le procureur général et MM. les avocats généraux à cesser toutes poursuites à l'occasion du livre *De l'esprit*, proscrit déjà par l'arrêt du Conseil et par le mandement de M. l'archevêque. Je vous prie de me mander ce que M. le procureur général vous aura répondu, afin que, dans le cas où ce serait nécessaire, je puisse prendre les ordres de Sa Majesté pour être autorisé à écrire en son nom d'une manière qui, faisant connaître ses intentions à ce sujet, assure sans retour la tranquillité de M. Helvétius et celle du censeur ; je vous en serai infiniment redevable<sup>44</sup>.

L'intervention de Choiseul est de nature à calmer les esprits les plus enragés. Mais Helvétius n'est pas encore au bout de ses peines. Le Parlement exige une troisième rétractation, à laquelle Tercier s'empresse d'adhérer, qu'il reçoit le 22 janvier 1759, et gagne ainsi sa bataille de compétence. Le lendemain, l'avocat général Joly de Fleury prononce un réquisitoire cinglant dans lequel il condamne *De l'esprit* ainsi que l'*Encyclopédie* et six autres œuvres. Le 10 février, *De l'esprit* est lacéré et brûlé avec les six autres ouvrages par la main du bourreau, mais Helvétius et Tercier échappent à une condamnation, en considération de la soumission avec laquelle ils avaient rétracté leurs erreurs. Par ailleurs, le premier doit renoncer à sa charge de maître d'hôtel de la reine<sup>45</sup>, alors que le deuxième est renvoyé par Choiseul des Affaires étrangères. Le pape

---

<sup>42</sup> Sait-on si ces *Éclaircissements* ont été envoyés à la Sorbonne ? Smith, *Persecution*, p. 48, pense que non.

<sup>43</sup> Texte des *Éclaircissements* : voir l'appendice I.

<sup>44</sup> Lettre du duc de Choiseul au comte de Saint-Florentin du 8 décembre 1758, *CG II*, p. 163-165.

<sup>45</sup> Voir la lettre du comte de Saint-Florentin à M<sup>me</sup> Helvétius du 24 février 1759, *CG II*, p. 224.

Clément XIII condamne à son tour *De l'esprit* par un bref spécial le 31 janvier 1759 et prohibe sa lecture en toute langue « comme tendant à renverser la religion chrétienne, à étouffer la loi et l'honnêteté naturelle, adoptant et soutenant les fictions perverses et proscrites des épicuriens et des matérialistes, et comme rempli de propositions impies, scandaleuses et hérétiques »<sup>46</sup>. Le 9 avril, la Sorbonne rend enfin son verdict. Éreintement en règle, la *Censure de la Faculté de théologie de Paris* condamne une « conjuration formée contre la foi et la morale du christianisme, et contre l'obéissance due à l'autorité souveraine »<sup>47</sup> ; l'auteur de *L'Esprit* en particulier est accusé d'avoir « voulu se montrer aussi incrédule que les athées, aussi livré aux sens que les bêtes, aussi corrompu que les libertins, aussi hardi que les sujets les plus séditieux »<sup>48</sup>.

Quoiqu'elle ait profondément affecté Helvétius, cette débauche de condamnations et d'anathèmes était vaine. On s'arrache son livre. Le 14 mars 1759, Joly de Fleury informe Malesherbes que des éditions contrefaites de *L'Esprit* circulent dans Paris, et en effet, une douzaine d'éditions verront le jour en 1758 et 1759. L'histoire de la seconde édition in-4<sup>o</sup><sup>49</sup>, publiée clandestinement et probablement par Durand, reste peu connue. Toutefois, nous savons que Voltaire en possédait deux exemplaires : l'un qu'Helvétius lui avait fait envoyer par Durand peu après le 24 septembre, et l'autre que Thieriot lui avait fait parvenir le 26 septembre par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> Fontaine. La seconde édition aurait donc été imprimée dans les premières semaines du mois de septembre. Elle a souvent été confondue avec les deux émissions de l'originale.

### *Principes d'édition*

En 1985, un chercheur américain, Charles B. McNamara, a clarifié, dans une communication faite à Toronto et intitulée « The quarto editions of Helvétius' *De l'esprit* », les différences entre les éditions in-4<sup>o</sup> de 1758. Son étude, qui porte sur le papier de ces éditions, démontre l'existence de deux éditions publiées en 1758, dont la première comporte deux émissions. David Smith les a décrites en détail dans sa *Bibliography of the Writings of Helvétius* où elles sont désignées E.1A, E.1B et E.2.

---

<sup>46</sup> *Condamnation et prohibition d'un ouvrage qui a pour titre De l'esprit*, CG II, p. 387.

<sup>47</sup> *Censure de la Faculté de théologie de Paris contre le livre qui a pour titre De l'esprit*, CG II, p. 391.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 392.

<sup>49</sup> E.2A et E.2B selon la nomenclature de Smith.

La première émission de l'édition originale (1A) présente le texte tel qu'il a été approuvé par Tercier. C'est notre texte de base. L'exemplaire de référence est celui qui appartenait à Diderot et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg sous la cote P Ɖ Did/H-52 f. Georges Dulac nous en a bien aimablement fourni un microfilm. Deux autres exemplaires de cette édition appartenant à Thieriot et au contrôleur général Jean de Boullongne sont conservés à Cornell University (cotes B2043 E7 et B2043 E7+ 1758c). Nous n'avons pu les consulter. Aucun éditeur de *L'Esprit* n'a pris cette émission comme texte de base bien qu'elle offre le texte le plus proche des intentions de l'auteur.

La seconde émission de l'édition originale (1B) présente le texte censuré par l'abbé Barthélemy. Les passages supprimés y sont remplacés sous forme de cartons par des passages anodins rédigés probablement par Helvétius lui-même. Les feuilles en question comportent des variantes qui sont soit des coquilles dues à la recomposition du texte, soit des révisions dues au compositeur (ponctuation, orthographe) ou à Helvétius lui-même. Ce dernier aurait pu réviser le texte non affecté par la censure dans les feuilles qui ont été remplacées (voir, par exemple, la page 195). Ces variantes, les cartons et les révisions, lorsqu'ils affectent le sens du texte, figurent dans l'appareil critique. L'exemplaire de référence de la seconde émission de l'édition originale est conservé à la Bodleian Library sous la cote 2652.d.32.

La seconde édition (2), entièrement recomposée, est matériellement tout à fait différente de l'édition originale. Par contre, puisqu'elle donne le texte approuvé par l'abbé Barthélemy, elle est textuellement identique à la seconde émission de l'édition originale. Dans cette édition, la majorité des coquilles de l'édition originale sont corrigées. Ces changements sont dus, soit au soin qu'on a pris lors de la composition, soit à Helvétius. Celui-ci aurait pu corriger un exemplaire de l'édition originale ; il était revenu à Paris vers le 8 août pour s'occuper de l'affaire suscitée par son livre et n'est reparti que trois semaines plus tard, vers le 29. De nouveau, lorsque les variantes affectent le sens du texte, elles figurent dans l'appareil critique. L'exemplaire de référence est celui qui appartenait à Voltaire et est conservé à la Bibliothèque nationale de Russie sous la cote 7-239 (BV 1609).

Le texte de *L'Esprit* (tel qu'on le trouve dans l'édition 1B) ne change pas dans les éditions publiées entre 1758 et 1781. Par contre, l'édition qui fait partie des *Œuvres* de 1781<sup>50</sup> et dont le texte fut établi avec la

---

<sup>50</sup> Il s'agit de O.5 et O.6 dans la bibliographie de D. Smith.

collaboration de l'abbé Lefebvre de La Roche, héritier littéraire d'Helvétius, prétend être « corrigée et augmentée sur les manuscrits de l'auteur ». Cette édition comprend le texte des cartons rédigés pour le second censeur ainsi que les passages qu'ils remplacent (sans les distinguer). Par ailleurs, elle diffère légèrement des éditions in-4° par sa ponctuation, par certains mots qu'on a remplacés (par exemple, à la première page « l'on le » est remplacé par « on le » et « occasionneraient » par « fourniraient »), ainsi que par des passages plus conséquents (voir, par exemple, dans cette édition, la dernière note du premier discours). La Roche ne publie pourtant pas les passages sur Voltaire et Hume que Tercier aurait supprimés et qui auraient dû se trouver dans le manuscrit. Rien n'indique qu'Helvétius ait envisagé de republier *De l'esprit* de son vivant. Rien dans le texte n'indique que La Roche a eu accès au manuscrit, lequel ne nous est pas parvenu non plus.

Conformément aux règles en vigueur dans la collection, nous avons silencieusement modernisé l'orthographe, l'accentuation et la capitalisation du texte de *L'Esprit*. En ce qui concerne les noms propres, nous avons remplacé « la Fontaine » par « La Fontaine », « Adrien » par « Hadrien », « Hali » par « Ali », « Annibal » par « Hannibal », « S. Domingue » par « Saint-Domingue » et « S. Évremont » par « Saint-Évremont », mais nous avons laissé « S. Augustin », « S. Paul », etc. Nous avons adopté l'usage moderne en ce qui concerne les majuscules et minuscules et supprimé la perluette ; les guillemets placés à gauche de toutes les lignes d'une citation sont remplacés par des guillemets ouvrants et fermants placés au début et à la fin du texte cité. Sauf quelques exceptions dûment indiquées dans l'appareil critique, ni la ponctuation, ni les accords de l'édition originale n'ont été changés ; afin de ne pas gêner la lecture outre mesure, nous avons cependant supprimé les virgules après « c'est-à-dire » et des expressions du type « le mot, *idée* ».

Nous avons indiqué dans le texte la pagination de l'édition originale entre crochets. Les notes d'Helvétius y figurent entre parenthèses en lettres italiques. L'appareil critique contient

1. les variantes signalées dans le texte par des lettres minuscules ;
2. les notes marginales de Diderot, de Rousseau et de Voltaire signalées par des chiffres romains ; nous en avons modernisé et la graphie et la ponctuation ;
3. les notes explicatives appelées par des chiffres arabes.

Nous avons reproduit les notes marginales de Diderot publiées par Georges Dulac au tome IX des *Œuvres complètes* de l'édition dite DPV

(Paris, Hermann, 1981, p. 265-298). Les notes de Rousseau furent d'abord publiées par Pierre-Maurice Masson dans « Rousseau contre Helvétius », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 18, 1911, p. 103-124, puis par Henri Gouhier au tome IV des *Œuvres complètes* de Rousseau (Paris, Gallimard, 1969, p. 1119-1130). Nous avons reproduit les notes de Voltaire publiées d'abord dans l'article d'Edith Philips et Jean A. Perkins, « Some Voltaire marginalia », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 114, 1974, p. 7-78, puis dans les *Œuvres complètes* de Voltaire (OCV 139, p. 279-326)<sup>51</sup>.

L'éditeur tient à remercier tout particulièrement son directeur de thèse, David Smith.

---

<sup>51</sup> Première publication au tome IV du *Corpus des notes marginales de Voltaire*, éd. Olga Golubiéva *et al.*, Berlin, Akademie-Verlag, 1988, p. 279-326.

© 2016. Éditions Champion, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

*Achevé d'imprimer en 2016  
à Genève (Suisse)*

En 1758, la publication de *L'Esprit* d'Helvétius fut à l'origine du plus grand scandale de librairie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son matérialisme radical qui prônait une philosophie utilitariste ainsi que la toute-puissance de l'éducation – c'est-à-dire des déterminations extérieures – sur l'évolution de la personnalité humaine souleva contre lui les autorités religieuses et politiques d'Ancien Régime et contribua à intensifier la persécution des philosophes.

La nouveauté de cette première édition critique de *L'Esprit* est double. D'abord, elle présente le texte de la première émission de l'édition originale, avant la censure de l'abbé Barthélemy et les nombreuses interventions de Lefebvre de La Roche dans son édition de 1781, qui a longtemps fait autorité. Elle est ensuite la plus complète à ce jour : on y trouve les annotations de Voltaire, de Diderot et de Rousseau en marge de leur exemplaire, les rétractations de l'auteur et ses «*Éclaircissements*»; enfin, l'appareil critique comporte les variantes et des notes explicatives aussi complètes que possible.

*Jonas Steffen* enseigne à l'Université de Strasbourg. Sa thèse (Toronto, 2000) présente l'édition critique des deux premiers discours de *L'Esprit*.